

20 mai 1874

premier budget, avec un supplément de \$56,000, ce qui représente environ \$413,000 en tout. Ce montant, ou même le double, ne lui paraîtrait pas constituer une dépense déraisonnable si les Territoires du Nord-Ouest pouvaient finalement accueillir des millions d'habitants, ou 200,000 personnes chaque année, comme l'ont fait les États-Unis ces dernières années; mais lorsque l'on voit la façon dont ces \$400,000 ont été dépensés en Europe, on constate que nous en avons très peu profité. Il pense qu'une telle dépense n'est pas raisonnable actuellement et il ajoute que si on examine les comptes, on peut voir que la moitié du montant qu'il a mentionné a été gaspillée et que, en outre, en plus des subventions considérables qu'on leur accorde, les différentes provinces reçoivent aussi beaucoup d'argent pour l'immigration. À Castle Garden et dans les autres établissements d'immigration de New York, où l'on accueille 200,000 personnes en une année, le total des dépenses est de \$488,000, avec des recettes totales de \$375,000. Il ne pense pas que nos voisins dépensent beaucoup d'argent en Europe.

**L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST** dit que nos voisins ne dépensent rien en Europe pour l'immigration. Ils ont une vaste population, et tous les navires allant de ce pays en Europe étaient des agents d'immigration.

**L'hon. M. ALEXANDER** attribue la grande immigration chez nos voisins au fait qu'ils possèdent un vaste territoire propice à la colonisation. Il espère que ce gouvernement ne se chargera pas lui-même de la construction du chemin de fer du Pacifique, mais qu'il autorisera des compagnies privées à se charger des travaux pour qu'elles deviennent des agents d'immigration travaillant pour nous. Quant aux pénitenciers, il a examiné les rapports des États-Unis, pour constater que, par rapport aux recettes, les dépenses de ces institutions étaient de \$189,369 en 1868. Elles étaient de \$138,000 en 1870 et de \$237,000 en 1871, le coût de nos pénitenciers s'élevant cette année à \$328,000. Il demande au gouvernement de comparer ces différents résultats au cours de l'intersession pour qu'à la reprise des travaux parlementaires, il puisse proposer un bien meilleur système de dépenses des fonds publics. Il n'a rien à dire contre les changements du tarif, bien qu'il préférerait que les chantiers navals ne soient pas du tout imposés (*Bravo!*). Selon lui en tant qu'Ontarien, il faut favoriser un secteur aussi important et l'Ontario y consentirait, il en est sûr. Il estime que le gouvernement doit profiter de la nécessité où il se trouve de prélever trois millions de piastres de plus de façon à encourager le secteur manufacturier du pays. Il pense qu'il aurait pu le faire sans problème en faisant passer à 20 pour cent les droits de douane actuellement fixés à 15 pour cent. Il ajoute que, par rapport à des importations de \$52,616,682, cette augmentation des droits ad valorem rapporterait \$7,892,502, soit probablement \$2,630,834 de plus.

**L'hon. M. READ** déclare qu'il souhaite aborder la question à l'étude avec modération et candeur et suivant les usages de la

Chambre, mais qu'il estime de son devoir de formuler des objections et de graves critiques. La mesure est telle qu'il se sent justifié de le faire. En quoi consiste-t-elle? À alourdir de trois millions de piastres le fardeau fiscal du peuple. Dans ses observations, il se confiera à l'aspect financier de la question sans traiter pour le moment des sources de l'argent supplémentaire. Ce faisant, il se reportera au discours que le ministre des Finances a prononcé quand il a présenté cette mesure à la Chambre des communes et qui, après avoir été révisé et publié en brochure, a été diffusé à des fins d'information. Il a entendu dire dans cette enceinte et ailleurs que cette mesure émanait exclusivement de l'autre chambre et que le Sénat n'y était pour à peu près rien. Il s'inscrit en faux là-contre et soutient que le Sénat a le droit incontesté de traiter de toutes les questions, financières et autres, conformément aux usages constitutionnels de l'Angleterre, droit qui lui est accordé par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique adopté au moment de la Confédération, sinon quelle est sa raison d'être? Autrement, il vaudrait mieux qu'il se contente d'enregistrer les décisions de la Chambre des communes et que nous rentrions tous chez nous et permettions au greffier de faire l'enregistrement, ce qui économiserait beaucoup de temps et d'argent et ménagerait notre santé à cette heure tardive (*Bravo!*). Tous les sénateurs se souviendront que la Chambre des lords a refusé en 1860 de supprimer la taxe sur le papier et d'augmenter d'un penny par livre l'impôt sur le revenu. Elle était d'accord avec la hausse de l'impôt sur le revenu, mais s'opposait à la suppression de la taxe sur le papier même si les Communes en avaient convenu. Si les Communes ont le droit de lever des impôts, ont-ils raisonné, les Lords ont le droit de s'y opposer, droit que les Communes ne lui contestent pas quitte à ce qu'ils ne s'en prévalent que dans les circonstances les plus urgentes. Pour ce qui est d'examiner l'état financier du gouvernement, il avoue manquer d'assurance d'autant plus qu'il est entouré d'excellents hommes d'affaires et d'expérience tels que banquiers, marchands, avocats, pour la plupart à la retraite, et implore leur indulgence au cas où, au cours de ses propos, il n'expliquerait pas de façon intelligible les chiffres qu'il avance. Il se fera un plaisir de répondre aux questions relatives aux chiffres qu'il soumet à leur examen. Le ministre des Finances admet qu'il n'a pas d'expérience officielle, ce que, à en juger par ses mesures, il n'est pas enclin à contester. Il a commencé d'abord par dire qu'en prenant la relève de ses prédécesseurs, il avait constaté qu'ils lui avaient laissé un déficit. Il n'est pas de cet avis et prouvera à tous les membres de la Chambre que tel n'est pas le cas à l'aide de statistiques qui, si elles sont justes, lui permettent aussi bien qu'au ministre des Finances de juger de la situation et de faire les calculs voulus. Il demande aux honorables sénateurs de le suivre attentivement : Le ministre des Finances commence par dire que les dernières années ont été des années d'abondance, mais que le secteur agricole, sans être en recul grave, ne saurait être qualifié d'aussi florissant qu'il y a quelques années. Il n'est pas d'accord là-dessus. Tel n'est pas le cas en Ontario. Et qu'en est-il des autres régions de ce grand dominion? Sans doute est-ce le cas au Nouveau-Brunswick et au